

Concours Adjointes techniques : Métiers de la protection de la jeunesse

Ministère de la Justice

Posté par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 10:46:10

Fonctions : Les adjoints techniques sont chargés de missions logistiques au sein des structures de la protection judiciaire de la jeunesse :- maintenance des installations ;- entretien ;- cuisine ;- espaces verts ;- conduite automobile. Leur travail conditionne le fonctionnement harmonieux d'un lieu d'hébergement. En contact régulier avec les jeunes à des moments clefs de la journée comme les repas ou l'entretien collectif des locaux, ils participent à l'action globale menée par l'équipe éducative.

Conditions d'accès et formation Les adjoints techniques, appartenant au corps de catégorie C de la fonction publique d'Etat, sont recrutés selon deux voies : **Le concours externe** ouvert aux personnes justifiant d'un CAP ou diplôme équivalent, ou de 3 ans de pratique professionnelle. **L'examen professionnel (interne)** est ouvert aux personnes âgées de 40 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année en cours et justifiant au moins de 9 années de service public dans un corps de catégorie C ou D. **Le recrutement direct sans concours** sous certaines conditions. Au cours de leur année de stage, ils bénéficient d'une formation d'adaptation.

Parcours professionnel Rémunération de 1168 € mensuels bruts (+ indemnités) pour un adjoint technique débutant à 1843 € mensuels bruts (+ indemnités) pour un adjoint technique en fin de carrière.